

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2012

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue au lieu, place et heures des séances ordinaires, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, sont présents : son Honneur le maire, monsieur Paul-Hébert Bernatchez, mesdames et messieurs les conseillers : Jocelyne Poitras, Nathalie Laflamme, Marc Boucher, André O. Robinson, Renaud Robinson et Mario Lévesque, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire.

Sont également présents: Hilaire Lemieux, gma, dg et sec.-trésorier
Diane Gaumont, adjointe à l'administration et
secrétaire-trésorière adjointe

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Mario Lévesque, appuyé par madame Nathalie Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le secteur 16. « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par monsieur Marc Boucher et résolu que les procès verbaux dont la liste suit soient adoptés sans modification.

- Séance ordinaire du 5 décembre 2011, ajournée
- Reprise le 13 décembre 2011
- Séance extraordinaire sur le budget du 21 décembre 2011
- Séance extraordinaire du 21 décembre 2011

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis numéros 5790 à 5807, ainsi que les salaires, les cotisations de l'employeur de décembre 2011 et les prélèvements automatiques pour une somme de 26 833.70 \$, visant le paiement des dépenses incompressibles en vertu du règlement numéro 208. Cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3 / 02.

RÉSOLUTION NO : 3242-01-2012

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement numéro 163) ou autorisées par le conseil; le tout apparaissant sur la liste distincte des comptes à payer au montant de 26 739.27 \$ sur l'administration générale datée du 9 janvier 2012 et présentée à tous les membres présents; cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3/ 02.

RÉSOLUTION NO : 3243-01-2012

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par madame Jocelyne Poitras et résolu que notre municipalité accepte de mettre à la disposition des bénévoles de **Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine** tout le système téléphonique et les locaux pour permettre la réussite du prochain téléradiothon de la Ressource qui aura lieu le dimanche, 29 janvier 2012.

RÉSOLUTION NO : 3244-01-2012

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur André O. Robinson et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte d'entériner le projet d'entente à intervenir avec l'organisme « MAISON L'ESSENTIELLE » concernant l'accord d'un soutien financier annuel correspondant à 100 % de la valeur des taxes municipales qui seraient autrement exigibles et ce, pour une période de cinq ans; le maire et le directeur général sont mandatés pour signer la dite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux, modifiant le règlement numéro 206 et ses amendements. Un avis public sera affiché selon les modalités prévues par la Loi.

Mario Lévesque, conseiller au siège # 5

RÉSOLUTION NO : 3245-01-2012

Il est proposé par monsieur Marc Boucher, appuyé par monsieur André O. Robinson et résolu que le conseil municipal accepte le mandat de la firme Genivar de Gaspé pour procéder à l'analyse des soumissions à taux horaire pour un montant maximum de 1 500.\$; si nécessaire, toute assistance excédentaire aux documents d'appel d'offres sera également facturée à taux horaire en vigueur, le tout dans le cadre du projet de reconstruction du mur de soutènement P-18114 à Gros-Morne.

RÉSOLUTION NO : 3246-01-2012

Il est proposé par monsieur Mario Lévesque, appuyé par madame Nathalie Laflamme et résolu que le comité de sélection pour l'analyse des soumissions dans le cadre du projet de reconstruction du mur de soutènement P-18114 à Gros-Morne, soit formé comme suit :

Hilaire Lemieux, directeur général et secrétaire-trésorier

Éric Daraiche, inspecteur municipal

Claudia Martin, ingénieure de la firme Genivar

RÉSOLUTION NO : 3247-01-2012

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par madame Nathalie Laflamme et résolu qu'une allocation de dépenses au montant de 200.\$/semaine soit octroyée à monsieur Alain Bérubé pour effectuer l'entretien journalier de la patinoire à Mont-Louis et ce, pour une période approximative de 3 mois.

RÉSOLUTION NO : 3248-01-2012

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Marc Boucher et résolu que le cercle des Fermières de Mont-Louis soit autorisé à occuper le local « Village-relais » adjacent à la caserne pour une période indéterminée et qu'un protocole d'entente soit rédigé à cet effet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

A 21h.15, sur proposition de monsieur André O. Robinson, la séance est levée

Je, Paul-Hébert Bernatchez, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Paul-Hébert Bernatchez, maire

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS – BUDGET 2012

Je, soussigné, certifie par les présentes, que des crédits sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses prévues au budget 2012 au montant de 1 595 705. \$ sont projetées par le Conseil.

Hilaire Lemieux, secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME, TENUE LE 26 JANVIER 2012, A
9 H.05**

Sont présents : mesdames et messieurs les membres du comité : Kathryn Ducharme, Diane Gaumond et Guy Bernatchez

Sont également présents : Éric Daraiche, inspecteur municipal
Hilaire Lemieux, dg et sec.-trésorier agissant comme secrétaire du comité.

Le comité est réuni suite à une demande de dérogation mineure adressée à notre municipalité le 7 décembre 2011 par le notaire Jean-Guy Bernier, représentant monsieur Valère Lemieux, propriétaire de l'immeuble situé au 48, 1^{ère} Avenue Est à Mont-Louis, désigné comme étant une partie du lot numéro **DEUX CENT SOIXANTE ET UN** subdivision **UN** (Ptie lot 261-1) et une partie du lot numéro **DEUX CENT SOIXANTE ET UN** subdivision **DEUX** (ptie lot 261-2, de la Seigneurie du Mont-Louis du cadastre révisé de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

Cette dérogation mineure consiste à l'empiètement sur le coin Sud-Est du bâtiment qui se retrouve actuellement sur une partie du lot 261-3 adjacente au Nord-Est, suite à la réfection du revêtement extérieur du bâtiment. De même, la distance de la remise annexée à la limite Nord-Est est inférieure à celle de deux mètres (2,00 m), distance exigée par le règlement actuel pour les bâtiments accessoires annexés au bâtiment principal, le tout décrit au certificat de localisation (article 7.3) préparé par Christian L'Italien, arpenteur géomètre, daté du 21 octobre 2011 sous le numéro 1136 de ses minutes.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation peut-être accordée si elle ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Kathryn Ducharme, appuyée par monsieur Guy Bernatchez et résolu à l'unanimité que recommandation soit faite au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure ci-haut décrite, afin d'autoriser l'empiètement sur le coin Nord-Est du bâtiment sur une partie du lot 261-3, ainsi que la distance de la remise annexée à la limite Nord-Est de l'immeuble situé au 48, 1^{ère} Avenue Est à Mont-Louis, désigné comme étant une partie du lot numéro **DEUX CENT SOIXANTE ET UN** subdivision **UN** (Ptie lot 261-1) et une partie du lot numéro **DEUX CENT SOIXANTE ET UN** subdivision **DEUX** (ptie lot 261-2, de la Seigneurie du Mont-Louis du cadastre révisé de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, le tout sujet aux dispositions du règlement numéro **143** régissant les dérogations mineures.

Hilaire Lemieux, secrétaire pour le
comité consultatif d'urbanisme